



Terrain mis dans la communauté

Par **tehy**, le **22/01/2008** à **08:18**

Bonjour,

Je vous remercie pour la réponse que vous m'avait donnée, donc si j'ai bien compris en cas de séparation je récupérerai la moitié du montant de la maison mais pas du terrain ?

Merci d'avance pour votre réponse.